

# Le logement: quelles adaptations pour les personnes vivant avec des troubles psychiques?

Martine Barrès

Lille, 9 décembre 2015

# Le logement : un chez soi aux multiples fonctions

- Aller et venir, se sentir en sécurité
- Investir l'espace, y mettre de soi-même
- Utiliser les équipements de la vie quotidienne pour le sommeil, les repas, la toilette, les loisirs
- Avoir des relations familiales et sociales: une adresse, une boîte aux lettres, un lieu où accueillir
- Recourir aux services, se soigner, être accompagné

# Le logement « adapté »

Adapté dans toutes ses dimensions:

- Un logement digne: intégré dans la cité et remplissant toutes les fonctions du logement
- Un logement accessible et sûr: physiquement et psychiquement
- Un logement assorti de l'accès à des services

# De multiples expériences de terrain

- Une gamme étendue (de la médiation pour l'accès au logement à la résidence intégrant des services)
- L'existence de multiples formules de logements "accompagnés": appartements associatifs, familles gouvernantes, résidences accueil, autres résidences sociales ...
- L'expérimentation de nouvelles formules d'accueil en structures d'hébergement médico-social pour les personnes dont le handicap résulte de troubles psychiques

# Adaptations spécifiques

- 3 modèles éprouvés:
  - Appartements associatifs
  - Familles gouvernantes
  - Résidences accueil

# Les appartements associatifs

- Appartements individuels ou collectifs, en location ou sous-location, par l'intermédiaire d'une association qui assure la médiation avec les bailleurs et un certain accompagnement dans le logement
  - Appartements associatifs à visée thérapeutique, souvent encore gérés par une association liée au secteur de psychiatrie, où participent des soignants: contrat de soins et contrat de logement sont liés.
  - Appartements associatifs accompagnés de soins, gérés par une association à but social, conventionnée avec une équipe de psychiatrie pour le suivi des soins.

# Les familles gouvernantes

- Dispositif mis en œuvre par les UDAF depuis une vingtaine d'années, qui a fait l'objet d'un guide pratique », élaboré par l'UNAF
- Quelques personnes colocataires d'un ou plusieurs appartements bénéficient collectivement d'une « gouvernante »
- Qui veille à leur entretien et à leur bien être au quotidien
- Qu'elles rémunèrent en mutualisant leurs droits à une aide humaine (ACTP et PCH)

# Les résidences accueil

- Des résidences sociales à l'histoire singulière: décloisonnement exclusion / handicap
- Des logements personnels assortis d'espaces communs pour vivre seul mais pas isolé
- Les résidents s'acquittent d'une redevance (loyer)
- Au titre de la lutte contre les exclusions, l'Etat finance la rémunération « d'hôtes » qui assurent l'animation et la régulation de la vie dans la résidence et exercent une certaine vigilance sur les problèmes rencontrés par les résidents
- Un modèle d'articulation entre l'aide humaine liée au logement et l'accompagnement individuel:
  - les hôtes pour le collectif et un coup de main dans la vie quotidienne: une présence humaine qui rend possible l'accès et le maintien dans le logement
  - le double partenariat: psychiatrie et SAVS ou SAMSAH pour la réponse aux besoins de soins et d'accompagnement personnels



# Penser l'accessibilité

- Pour les personnes qui vivent avec des handicaps d'origine psychique (ou mentale ou cognitive), la présence humaine est le principal facteur d'accessibilité (= le plan incliné pour les personnes handicapées motrices; l'accompagnement individuel= le fauteuil roulant; les deux sont complémentaires)
- Du gardien d'immeuble aux hôtes des résidences accueil, cette présence humaine a une vocation élargie: elle permet l'accès ou le maintien dans le logement de toutes personnes en difficulté : âgées, handicapées, isolées...
- Il s'agit d'en faire un principe universel d'accessibilité
- Puis de construire des politiques, engager des programmes, spécifier les sources de financement...